COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 juin 2022.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, David DAMBRUNE, Roseline GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Adrien DILLY, Nelly MINET.

Absents excusés : Etienne DILLY, Michelle LEFEBVRE

Secrétaire de séance : David DAMBRUNE

Assistait également : Céline COQUET

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
12 JUIL. 2022

Délibération n°9/2022 : Avenants au marché de travaux pour la salle des fêtes

Madame le Maire expose au conseil que pour le bon déroulement des travaux de la salle des fêtes et dans la continuité des travaux déjà engagés, certains travaux supplémentaires sont à réaliser.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il faut modifier les actes d'engagement préalablement signés, et signer des avenants.

Madame le Maire propose les modifications suivantes :

- JLM menuiserie (lot menuiserie) :
 La reprise par JLM menuiserie du renfort de plancher de la cuisine à la place de celui de l'Ets ROPITAL qui a été mis en moins-value de son coté (6600€HT)
 Le bardage proposé est plus cher mais correspond à l'aspect souhaité (plus léger et plus qualitatif). La description du CCTP prêtait à confusion. La charpente de l'appentis repasse en CF.

 Soit travaux en plus : 68827.91 €HT
 travaux en moins : 58 293.55 €HT soit une **plus-value de 10 534.36 €HT**

- Blanpain (lot plâtrerie) :
 Pose d'une cloison entre la réserve et la dépendance, fourniture et pose de laine isover sur plancher comble, encoffrement CF 1h gaine

 Plus-value de 2247.10 €HT

- ETS Ropital (lot gros-œuvre) :
 Travaux en moins : 23022.50 €HT
 Travaux en plus : 26 251.48 €HT soit une **plus-value de : 3 228.98 €HT**

- Ets Bonnel (lot chauffage)
 Dépose de la hotte existante : **320 € HT**

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité les travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer les avenants au marché.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 25/06/2022
et publication le 25/06/2022

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

Dohem, le 25/06/2022

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, P. POULAIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
12 JUIL. 2022